

# Odeurs de cigarettes dans votre unité de condo ? Une solution existe



Par Jean-Pierre Huppé  
Fusion Énergie

Les immeubles à logements multiples dotés de plus de 20 étages disposent assurément d'un système de renouvellement d'air. Minimalement, celui-ci se compose d'une unité principale d'entrée d'air frais, qui alimente les corridors en air neuf et de différents systèmes d'évacuation d'air vicié, situés dans les condos.

Les évacuateurs regroupent la hotte de cuisine, la sortie de sècheuse ainsi que le ventilateur de la salle de bain. L'ensemble de ces systèmes d'alimentation et d'évacuation forment un tout et sont installés de manière à fonctionner de façon complémentaire dans le bâtiment. Ainsi, une évacuation constante comme celle de la salle de bain ou périodique comme celle de la cuisine doit constamment être compensée par une entrée d'air neuf équivalente à travers les corridors. De cette façon, une pression positive est maintenue constante dans les couloirs et l'air tiré par les évacuateurs des appartements est renouvelé, évitant des infiltrations d'odeurs par les autres ventilateurs temporairement non utilisés comme les hottes de cuisine ou les sorties de sècheuses.

Idéalement, si tous les systèmes travaillaient ensemble sans perturbation, aucune senteur ou odeur ne pourrait s'infiltrer en provenance d'autres unités de condos adjacentes à la vôtre.

Cependant, la question demeure, comment se fait-il qu'il y ait une odeur de cigarettes dans mon condo? La réponse est très simple. Dès qu'un des systèmes en place ne travaille plus avec les autres, un manque d'air dans votre unité entraîne une inversion du flux d'air, et par le fait même, la pression négative vient siphonner l'air des unités de condo avoisinantes. Des solutions aux problèmes d'odeurs de cigarettes et autres existent.



- La première consiste à s'assurer du fonctionnement permanent de l'unité centrale d'apport d'air neuf ainsi que les évacuateurs principaux d'air vicié.
- Il s'agit également de veiller à ce que l'air neuf provenant des corridors entre sans restriction dans les condos. En d'autres termes, s'assurer que le pourtour des portes ou l'orifice de ventilation ne soit pas obstrué ou scellé.
- Enfin, s'assurer que les équipements de ventilation installés dans les appartements voisins ne dépassent pas les spécifications du constructeur.

En résumé, si la pression d'air de votre unité d'habitation est maintenue positive, grâce au fonctionnement de l'unité d'air frais, l'air des unités voisines, ne devrait pas vous affecter. ▶